



Stockage enterré et régulation

SP-SZ "à panier" et "Sinus"

Cuves Simple Peau SP SZ « à PANIER » et « SINUS » de 2 500, 3 500, 5 000, 7 500 et 10 000 litres



Cuves Simple Peau enterrées Aqualentz SP-SZ, produites par coextrusion-soufflage de polyéthylène haute densité (PEHD).

- ✓ cuves monoblocs horizontales de 2 500 et 3 500 l.
- ✓ modules verticaux de 2 500 l. assemblés par soudage PEHD
- ✓ inaltérables (suppression corrosion interne et externe)
- ✓ peu sensibles aux chocs et résistants aux variations de remplissage (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008);
- ✓ insensibles aux écarts de température;
- ✓ légères: faciles à manutentionner et à mettre en place grâce aux anneaux de grutage.

Équipements des cuves SP:

avec, côté **IN** SP-SZ horizontales et verticales

- ✓ un (1) trou d'homme Ø 600 mm équipé d'une (1) rehausse REHC 600/580 "à Panier" noire **AP** ou "SINUS" grise **AS** à visser permettant un accès à l'intérieur de la cuve pour un nettoyage intégral (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008).

avec, côté **TP**

- ✓ un (1) trou d'homme Ø 400 mm à équiper d'une (1) rehausse REHC 400/300 à visser (vendue séparément)

- Une (1) rehausse REHC 600/580 grise **AS** ou noire **AP** à visser, équipée, soit:
 - ✓ d'une (1) entrée **IN** d'eaux de pluie brutes, provenant des tuyaux de descente,

- ✓ d'un (1) filtre dégrilleur "Sinus" **C** intégré dans rehausse grise **AS** démontable pour accès à l'intérieur de la cuve et autonettoyant, jusqu'à 150 m² de toiture, avec cartouche horizontale en inox, filtrante et nettoyable par rétro-lavage intégré, piégeant les particules (feuilles, mousses...) et les matières contenues dans les eaux de pluie.

Prévoir un (1) filtre dégrilleur à cascade gros débit VF1 pour une surface de toiture comprise entre 150 et 350 m² et par tranche de 350 m² pour toutes les cuves SP (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008).

- ✓ d'un (1) filtre "à Panier" **P** intégré dans rehausse noire **AP** démontable pour accès à l'intérieur de la cuve, jusqu'à 150 m² de toiture (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008)

- Un (1) tube diffuseur tranquillisateur **E** démontable, plongeant au fond de l'appareil évitant de remettre en suspension les sédiments éventuels et favorisant la diffusion de l'oxygène dans l'eau stockée dans la cuve permettant une meilleure préservation de sa qualité et de sa propreté (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008).

- ✓ d'une (1) évacuation **OUT** d'eau souillée ou chargée de matières (feuillage, mousses, etc.) sans être en contact avec l'intérieur de la cuve (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008),

- ✓ d'un (1) raccordement **D** pour branchement d'une pompe de relevage de surface (option vendue séparément),

- ✓ d'un (1) prémanchonage **M** permettant la connexion du tube de service,

- ✓ d'un (1) piquage de Ventilation Haute **VH** (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008)

- ✓ d'un (1) tampon renforcé et isolant **T** à visser pour zones passantes (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008),

- ✓ d'une (1) dispositif sécurité **S** enfants (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008) en inox.

- Un (1) tube souple d'aspiration flottant **F** raccordable à une pompe de relevage équipé d'une crépine filtrante en inox avec clapet anti-siphonnage et d'un flotteur évitant l'aspiration des boues du fond et des matières flottantes.;

- Un (1) siphon d'évacuation **G** du trop-plein, de régulation du débit d'entrée selon la réglementation et d'aspiration des particules flottantes (huiles, hydrocarbures, pollen...), situé au-dessus du fil d'eau de sortie avec barrière anti-rongeur amovible en inox, empêchant leur intrusion et de se retrouver dans un piège mortel, risquant de dégrader la qualité des eaux stockées.

- Un (1) pictogramme **MA** caractéristique avec la mention « eau non potable », au-dessus du robinet de soutirage verrouillable provenant de la pompe ou du module de gestion EP, pictogramme auto adhésif livré avec chaque cuve enterrée (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008).

- Un (1) clapet anti-retour **CAR** Ø 110 mm à positionner sur la sortie du siphon de trop-plein, vendu séparément (exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008).



Retrouvez les dimensions de toutes nos cuves SP en page 44

